

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Ce communiqué de presse est diffusé par Teleperformance SE (« **Teleperformance** ») en lien avec le droit de Teleperformance de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire à l'encontre des titulaires des Actions Restantes (tel que défini ci-dessous) par application des dispositions de l'Article 15 de la Loi Luxembourgeoise sur les Offres Publiques d'Acquisition (tel que défini ci-dessous) au titre de l'offre publique (l'« **Offre** ») émise par Teleperformance sur l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation (ISIN LU2382956378) composant le capital social de Majorel Group Luxembourg S.A. (« **Majorel** ») (les « **Actions** », chaque porteur desdites Actions étant ci-après dénommé un « **Actionnaire** »). Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation visant à obtenir une offre d'achat ou de souscription de titres des sociétés Teleperformance ou Majorel. Ce communiqué de presse n'a pas vocation à être diffusé, publié ou distribué, en tout ou en partie, directement ou indirectement, dans toute juridiction où cette diffusion, publication ou distribution revêtirait un caractère illicite. Toute offre, quelle qu'elle soit, ne pourra être formulée que par la voie du document d'offre approuvé par l'Autorité néerlandaise des Marchés financiers (Autoriteit Financiële Markten, ou « **AFM** »), publié le 11 août 2023 (le « **Document d'Offre** » (Offer Memorandum)), sous réserve des restrictions énoncées dans ce document. Ce communiqué de presse ayant également été publié en anglais, la version anglaise fait foi en cas de divergences.*

Teleperformance exerce son droit de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire à la suite de l'Offre sur Majorel

Paris, le 20 novembre 2023 – A la suite de la réussite de l'Offre, Teleperformance détient 99.905.004 Actions, représentant environ 99,91% du capital et des droits de vote de Majorel. Teleperformance annonce par la présente qu'elle exerce son droit de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire conformément à l'article 15 (2) de la loi luxembourgeoise du 19 mai 2006 relative aux offres publiques d'acquisition (la « **Loi Luxembourgeoise sur les Offres Publiques d'Acquisition** ») afin d'acquérir les 94.996 Actions restantes qui n'ont pas été apportées à l'Offre (les « **Actions Restantes** »).

Conditions de la procédure de retrait obligatoire

Prix par Action Restante

Les Actions Restantes seront acquises au prix de la Contrepartie en Numéraire proposée par Teleperformance dans le cadre de l'Offre (soit 30,00 euros par Action Restante). La Commission de Surveillance du Secteur Financier luxembourgeoise (CSSF) n'a pas soulevé d'objection quant au fait que la Contrepartie en Numéraire offerte par Teleperformance dans le cadre de l'Offre (soit 30,00 euros par Action Restante) constitue un juste prix en ce qui concerne la procédure de retrait obligatoire conformément à l'article 15 (5) de la Loi Luxembourgeoise sur les Offres Publiques d'Acquisition.

Suspension de la négociation

Teleperformance a demandé à Euronext de suspendre l'admission à la négociation des Actions à compter du 24 novembre 2023, soit en amont de la mise en œuvre de la procédure de retrait obligatoire. Par conséquent, le dernier jour d'admission des Actions à la négociation sera le 23 novembre 2023.

Transfert des Actions Restantes à Teleperformance et paiement de la Contrepartie en Numéraire

Teleperformance acquerra les Actions Restantes de plein droit. La date retenue pour la mise en œuvre de la procédure de retrait obligatoire des Actions Restantes sera le 27 novembre 2023 avec un règlement-livraison le 28 novembre 2023. La propriété des Actions Restantes sera transférée à Teleperformance le 28 novembre 2023 contre paiement par Teleperformance de la Contrepartie en Numéraire, soit 30,00 euros par Action Restante et 2.849.880,00 euros au total pour l'ensemble des Actions Restantes.

Pour les besoins du transfert de propriété des Actions Restantes à Teleperformance, ABN AMRO Bank N.V., Corporate Broking and Issuer Services HQ7212 (corporate.broking@nl.abnamro.com), Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP, Amsterdam, Pays-Bas (l'« **Agent Récepteur** ») transférera, le 28 novembre 2023, l'ensemble des Actions Restantes à Teleperformance.

Le même jour et préalablement à ce transfert, Teleperformance versera un montant de 30,00 euros par Action Restante par virement sur le compte bancaire de l'Agent Récepteur qui sera ensuite versé aux détenteurs des Actions Restantes par l'intermédiaire de leur Institution Admise au prorata du nombre d'Actions Restantes détenues par chacun d'entre eux. Teleperformance ne peut cependant pas garantir que les détenteurs des Actions Restantes recevront effectivement un paiement le 28 novembre 2023 de la part de leur Institution Admise.

Démarches à effectuer

Les détenteurs des Actions Restantes n'ont aucune démarche à effectuer.

Annonces

Toute annonce relative à la procédure de retrait obligatoire sera diffusée par voie de communiqué de presse. Tout communiqué de presse émis par Teleperformance sera mis à disposition sur le site internet de Teleperformance (<https://www.teleperformance.com/fr-fr/investisseurs/publications-et-evenements/acquisition-de-majorel/>).

Document d'Offre

Des exemplaires numérisés du Document d'Offre sont disponibles sur le site internet de Teleperformance (<https://www.teleperformance.com/fr-fr/investisseurs/publications-et-evenements/acquisition-de-majorel/>).

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des informations et déclarations prospectives. Toutes les informations et déclarations autres que des informations ou déclarations historiques sont des informations et

déclarations prospectives. Les déclarations prospectives expriment les attentes et projections actuelles de Teleperformance y compris, mais sans s'y limiter, les hypothèses relatives au rapprochement de Teleperformance avec Majorel. Ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Teleperformance, qui pourraient conduire à des résultats, performances ou événements significativement différents de ceux mentionnés implicitement ou explicitement dans ces déclarations. Les déclarations prospectives ne sont données qu'à la date du présent communiqué de presse et Teleperformance décline expressément toute obligation ou engagement de publier une mise à jour ou une révision des déclarations prospectives incluses dans le présent communiqué de presse afin de refléter tout changement dans les attentes ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Ces déclarations prospectives sont uniquement données à titre illustratif. Les informations et déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performance future et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et généralement hors du contrôle de Teleperformance. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse n'incluent aucune hypothèse de nouvelle détérioration significative des conditions de marché ou de la situation géopolitique actuelle. Ces risques et incertitudes comprennent ceux qui sont discutés ou identifiés en vertu de la section 2.1 du document d'enregistrement universel de Teleperformance, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 27 février 2023 et disponible sur le site Internet de Teleperformance (www.teleperformance.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Ce communiqué de presse est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue, ni n'a vocation à constituer, une offre de vente ni une invitation ou une incitation d'investissement dans les valeurs mobilières de Teleperformance ou de Majorel, en France, aux Pays-Bas ou dans toute autre juridiction. Une offre ne peut être faite que par la voie du Document d'Offre.

La diffusion de ce communiqué de presse peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. En conséquence, les personnes qui viendraient à se trouver en possession de ce communiqué de presse sont invitées à s'informer de ces restrictions et s'y conformer. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, Teleperformance décline toute responsabilité en cas de violation de telles restrictions par une quelconque personne. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction. Ni Teleperformance ni aucun de ses conseils n'assume de responsabilité en cas de violation de l'une de ces restrictions. Tout actionnaire de Majorel qui a un doute quant à sa situation doit consulter sans délai ses propres conseils.

Avertissement destiné aux Actionnaires américains

L'Offre émane de Teleperformance, une société française dont les actions sont cotées sur Euronext Paris et porte sur les Actions de Majorel, une société luxembourgeoise dont les actions sont cotées sur Euronext Amsterdam. L'Offre est soumise aux règles de divulgation et de procédure imposées par le droit néerlandais, luxembourgeois et français, qui peuvent être différentes de celles applicables aux États-Unis. Il est important que les actionnaires américains comprennent que l'Offre et tous les documents d'offre connexes sont soumis aux règles de divulgation et de rachat des entreprises prévues par le droit néerlandais, français et/ou luxembourgeois, qui peuvent être différentes de celles applicables aux États-Unis.

L'Offre a été faite aux États-Unis dans le respect et sur la base de l'exemption prévue par la Règle 14d-1(c), connue sous le nom d'exemption « Tier I » par application de l'U.S. Exchange Act de 1934, modifié (l'« **U.S. Exchange Act** »).

*Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis s'ils ne sont enregistrés par application de l'U.S. Securities Act de 1933, modifié (l'« **U.S. Securities Act** ») ou en vertu d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Teleperformance à émettre dans le cadre du règlement de l'Offre ne sont pas et ne seront pas enregistrées par application de l'U.S. Securities Act ou du droit boursier de l'un des États fédérés des États-Unis et seront émises en faveur des Actionnaires aux États-Unis sur la base de l'exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par la Règle 802 prise en application du Securities Act et sur la base des exemptions disponibles en droit boursier de chacun des États fédérés.*

Il peut être difficile pour les actionnaires américains de faire valoir leurs droits et réclamations découlant du droit boursier fédéral américain, les sociétés Teleperformance et Majorel étant situées dans un pays autre que les États-Unis d'Amérique et certains ou l'ensemble de leurs mandataires sociaux et administrateurs pouvant être résidents d'un pays autre que les États-Unis. Il est possible que les actionnaires américains ne soient pas en mesure d'intenter une action au titre de violations du droit boursier américain à l'encontre d'une société non américaine ou de ses mandataires sociaux et administrateurs devant une juridiction située à l'extérieur des États-Unis. Par ailleurs, il peut être difficile de contraindre une société non américaine et ses filiales à se soumettre à une décision rendue par une juridiction américaine.

Ni la Securities and Exchange Commission des États-Unis ni aucune autorité boursière d'un État américain ou autre autorité de surveillance américaine n'ont approuvé ou refusé d'approuver l'Offre ou les actions de Teleperformance à émettre dans le cadre du règlement de l'Offre ou émis une opinion sur l'équité ou les avantages de l'Offre ou sur l'exactitude ou l'exhaustivité du présent Document d'Offre ou de tout autre document relatif à l'Offre. Toute déclaration à l'effet du contraire constituerait aux États-Unis une infraction pénale.

À PROPOS DU GROUPE TELEPERFORMANCE

Teleperformance (TEP – ISIN : FR0000051807 – Reuters : TEPRF.PA – Bloomberg : TEP FP) est un leader mondial des services aux entreprises en solutions digitales qui allient le meilleur des technologies de pointe à l'empathie humaine. Elles améliorent la gestion de l'expérience client en la rendant plus simple, plus rapide et plus sûre au service des plus grandes marques du monde et de leurs clients. L'offre complète du groupe, qui s'appuie sur l'intelligence artificielle, s'étend du service client en front office aux fonctions de back-office, incluant les services de modération de contenu (*Trust & Safety*) qui aident à protéger à la fois les utilisateurs en ligne et la réputation de la marque. Teleperformance propose également une gamme de services spécialisés tels que le recouvrement de créances, l'interprétariat et la localisation, les services aux consulats et la gestion des demandes de visa, ainsi que les services d'externalisation des processus de recrutement. Avec près de 500 000 collaborateurs inspirés et passionnés parlant plus de 300 langues aujourd'hui, son envergure mondiale et sa connaissance des marchés locaux lui permettent d'œuvrer au service des communautés, des clients et de l'environnement. En 2022, Teleperformance a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8 154 millions d'euros (8,6 milliards de dollars US) et un résultat net de 645 millions d'euros.

Les actions Teleperformance, cotées sur Euronext Paris, compartiment A, sont éligibles au service de règlement différé et appartiennent aux indices CAC 40, STOXX 600, S&P Europe 350, MSCI Global Standard et Euronext Tech Leaders. Dans les domaines de la Responsabilité sociétale des entreprises, l'action Teleperformance fait partie de l'indice CAC 40 ESG depuis septembre 2022, de l'indice Euronext Vigeo Euro 120 depuis 2015, de l'indice EURO STOXX 50 ESG depuis 2020, de l'indice MSCI Europe ESG Leaders depuis 2019, de l'indice FTSE4Good depuis 2018 et de l'indice S&P Global 1200 ESG depuis 2017.

Pour plus d'informations sur le groupe : www.teleperformance.com

CONTACTS

ANALYSTES ET INVESTISSEURS

Relations investisseurs et
communication financière
TELEPERFORMANCE
Tél. : +33 1 53 83 59 15
investor@teleperformance.com

MÉDIA

Europe
Karine Allouis – Laurent Poinot
IMAGE7
Tél. : +33 1 53 70 74 70
teleperformance@image7.fr

MÉDIA

Amériques et Asie-Pacifique
Nicole Miller
TELEPERFORMANCE
Tél. : + 1 629-899-0675
tppublicaffairs@teleperformance.com

* * *